REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 19 (dix-neuf) juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 12 (douze) juin 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH ; DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, BLIN ; BUCHON SCHULTZ
MM, MEZURE ; VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SEBBAH donne pouvoir M WATTELLE
M HUA donne pouvoir à M AUGIER
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, AOUN ; CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mmes LE GRAND, PIRES, HUSSON,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-31 : SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS ASB, BOUGIVAL FOOTBALL, HANDBALL BOUGIVAL, ECOLE BOUGIVALAISE DE JUDO

Vu le Code général de collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération N°2024-71 « Avenants n° 1 aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations ASB, Bougival Football, Handball Bougival, Ecole Bougivalaise Judo »;

Considérant, que dans l'intérêt des Bougivalais, il est utile de proposer des activités sportives et culturelles sur la commune ;

Considérant que les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes (ASB, Bougival Football, Handball Bougival, Ecole Bougivalaise de Judo) arrivent à terme au 31 août 2025 ;

Considérant la volonté des parties de conclure de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens jusqu'au 31 août 2026 ;

Vu les projets de conventions établis à cet effet ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens, jointes à la présente délibération avec les associations suivantes :

- Association Sportive de Bougival (ASB),
- Bougival Football,
- Handball Bougival,

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants (contre MM VERDYS et BRUN, abstention M VINCENT)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens, jointe à la présente délibération avec:

- Ecole Bougivalaise de Judo (EBJ).

Le Maire,

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250619-DEL2025_31-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 24/06/2025 à 10:25